

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1843.

*RAPPORT* fait par M. Lys, au nom de la section centrale (\*) du budget de la guerre, chargée, en qualité de commission spéciale, d'examiner le projet de loi (\*\*) qui accorde un deuxième crédit provisoire au Département de la Guerre, pour les dépenses du mois de mars 1843.

MESSIEURS,

La section centrale ayant examiné le projet de loi qui vous a été présenté, et ne voulant rien préjuger quant au budget de la guerre pour l'année courante, elle a pensé qu'un crédit provisoire de deux millions suffirait jusqu'à l'adoption de ce budget par les deux Chambres.

En effet, Messieurs, un premier crédit de quatre millions a été voté et nous pensons ne pas nous tromper en disant que la Chambre l'a accordé pour les dépenses des deux premiers mois ; partant de la marche adoptée, un nouveau crédit de deux millions doit suffire pour le troisième.

Il y a toute probabilité, Messieurs, que le budget de la guerre sera publié comme loi de l'État, pendant le courant du mois de mars prochain.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, au nom de la section centrale, d'amender le projet de loi, en substituant les mots *deux* millions de francs à ceux de *trois* millions de francs, qui se trouvent dans l'art. 1<sup>er</sup> du projet présenté.

*Le rapporteur,*  
**LYS.**

*Le président,*  
**RAIKER.**

(\*) La section centrale était composée de MM. RAIKER, *président*, FLEUSS, BRAVANT, DE GARCIA DE LA VEGA, MAST DE VRIES, DE MEER DE MOORSEL et LYS, *rapporteur*.

(\*\*) Projet de loi n<sup>o</sup> 104.